



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2022 • Sechste Sitzung • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229  
Conseil des Etats • Session d'hiver 2022 • Sixième séance • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229



22.3229

### **Motion Maret Marianne. Touristischer Verkehr. Ein vernachlässigter Bereich im öffentlichen Verkehr?**

### **Motion Maret Marianne. Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics?**

#### CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 16.06.22 (ORDNUNGSANTRAG - MOTION D'ORDRE)

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 06.12.22

**Präsidentin** (Häberli-Koller Brigitte, Präsidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt mit 9 zu 4 Stimmen, die Motion anzunehmen. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

**Maret Marianne** (M-E, VS), pour la commission: Je m'exprime en tant que rapporteuse de la commission qui a accepté ma motion par 9 voix contre 4. Aucune proposition de minorité n'a été déposée. Cette motion a été transmise à la commission pour examen préalable lors de la session d'été. Ce texte vise à ce que des appels à projets communs soient faits pour promouvoir l'innovation dans le domaine des transports touristiques. Trois instruments d'encouragement à l'innovation sont nommés spécifiquement: Innotour pour le tourisme, Innosuisse pour l'innovation en général et le Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO).

Les dernières "Perspectives d'évolution du transport 2050" démontrent clairement que l'importance du trafic touristique, tout comme le trafic de loisirs, s'accroît continuellement. Toutefois, la part des transports publics sur l'ensemble du trafic touristique est inférieure à la part des transports publics sur le trafic global. En Suisse, la desserte assurée par les transports publics est globalement bonne, mais il existe encore un grand potentiel pour inciter davantage les touristes à les utiliser. Cela permettrait également d'augmenter la part des transports publics dans la répartition modale et de contribuer ainsi à mieux gérer la problématique du climat.

A cet effet, afin de développer des innovations pertinentes, il faut regrouper de nombreux acteurs. Ce ne sont pas seulement les entreprises de transports elles-mêmes qui sont concernées, mais également d'autres prestataires touristiques. Différents instruments de promotion de l'innovation existent, je les ai cités: Innotour, Innosuisse et le COMO. Ces trois entités ont des orientations différentes et ne s'adressent donc pas aux mêmes groupes cibles. Des appels à projets communs permettraient de mobiliser ensemble ces différents groupes cibles et de donner des impulsions considérables en faveur des innovations dans le domaine des transports touristiques.

L'importance des transports touristiques est largement sous-estimée au niveau fédéral. Ceci est aussi dû au fait qu'il n'y a même pas de définition des transports touristiques. A cet effet, le postulat Dittli 21.4452, "Définir le transport touristique", qui a été adopté par notre conseil, apportera un plus indéniable.

Les transports touristiques doivent s'adapter en continu aux besoins de la clientèle et aux possibilités offertes par les nouvelles technologies. Le potentiel d'innovation dans ce segment des transports est grand, par exemple la numérisation, l'économie de partage ou "sharing economy", la desserte du dernier kilomètre, le transport des vélos dans les trains, l'innovation dans le "ticketing", etc.

Le défi particulier, et c'est l'objet de cette motion, est que ces innovations sont à la croisée du tourisme et des transports, donc intersectorielles. Aujourd'hui encore, nous avons beaucoup trop tendance à travailler en silo. La motion prévoit donc que plusieurs entités se mettent ensemble pour faire le travail. Naturellement, ce genre de démarches ne peut pas être financé par les entreprises de transport subventionnées par la Confédération, puisque la législation leur interdit clairement de faire du bénéfice et qu'elles n'ont, par conséquent, pas de réserves possibles à cet usage.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2022 • Sechste Sitzung • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229  
Conseil des Etats • Session d'hiver 2022 • Sixième séance • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229



Les loisirs sont de loin le motif de déplacement le plus fréquent. Environ 50 pour cent du temps passé à se déplacer et 44 pour cent des distances parcourues le sont dans ce cadre. Au sein de la mobilité de loisir, le trafic touristique occupe une place considérable, et dans ce domaine les déplacements en transport public restent inférieurs à la moyenne. Il est urgent de mettre en place des synergies et de meilleures solutions. Pourquoi? D'une part, il est urgent que nous nous inscrivions concrètement et davantage dans la mise en valeur des transports publics dans ce domaine; d'autre part, cela va dans le sens d'une plus-value pour notre tourisme. Notre clientèle touristique, qu'elle soit indigène ou vienne d'autres pays, change elle aussi. Elle a envie de se déplacer autrement. Notre pays se doit de rester attractif pour les touristes. Un rajeunissement des propositions de déplacement y contribuera sans aucun doute.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, car une coordination entre les trois entités citées existe déjà. Toutefois, cette motion ne demande pas une coordination mais la mise en place d'un projet commun, ce qui est totalement novateur. Ce texte rejoint les objectifs de la Perspective Rail 2050. En outre, dans le domaine des transports touristiques en particulier, une réflexion intersectorielle est importante afin que les offres soient adaptées aux besoins des clients et coordonnées avec les prestataires. Cette motion ne demande pas de moyens supplémentaires mais la mutualisation de certains moyens. L'approche des appels à projets communs serait déjà une innovation en soi qui pourrait servir largement pour d'autres domaines.

La commission soutient l'objectif de la motion qui vise à augmenter la part des transports publics destinés aux loisirs et plus particulièrement au tourisme.

La loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme règle

AB 2022 S 1193 / BO 2022 E 1193

déjà la coordination des différents acteurs de la branche. En outre, deux rapports du Conseil fédéral portant sur des postulats qui se rapportent à cette branche d'activité et qui ont été adoptés sont attendus.

Aux yeux de la commission, cette motion, en complément aux instruments existants, est la meilleure qui soit pour développer des synergies dans le transport des touristes et mettre en valeur ce dernier. C'est pourquoi la commission salue le mandat élargi confié au Conseil fédéral qui vise à mettre en place une coordination afin de promouvoir les transports publics dans le domaine du tourisme.

Je vous saurais gré de suivre votre commission.

**Sommaruga** Simonetta, Bundesrätin: Ich bin nicht sicher, ob wir hier wirklich eine andere Differenz haben als die, dass der Bundesrat die Ablehnung der Motion beantragt und Ihre Kommission die Motion zur Annahme empfiehlt.

Frau Ständerätin Maret hat es erwähnt, und wir haben da keine Differenz: Der öffentliche Verkehr ist im Bereich von Freizeit und Tourismus von grösster Bedeutung. Wir haben da noch ein Potenzial, denn heute finden der touristische Reiseverkehr und auch die Freizeitmobilität nur zu einem kleinen Teil mit dem öffentlichen Verkehr statt. Entsprechend gibt es für den öffentlichen Verkehr in diesen Bereichen noch ein grosses Potenzial. Interessant ist zum Beispiel eine Rückmeldung der SBB: Der Pendlerverkehr ist immer noch nicht auf dem Niveau von vor der Corona-Pandemie; der Freizeitverkehr hat hingegen massiv zugenommen und übersteigt das Vor-Corona-Niveau. Das hat entsprechende Auswirkungen, weil hier natürlich viel mehr Flexibilität gefordert ist. Das ist ja vielleicht nicht die Kernkompetenz einer Bahn.

Ich weiss es jetzt von den SBB, die derzeit Überlegungen dazu anstellen, wie die Bahn und natürlich der ganze öffentliche Verkehr den spezifischen Herausforderungen des Freizeit- und Tourismusverkehrs in Zukunft besser Rechnung tragen könnten. Von daher denke ich, dass das Anliegen sehr berechtigt ist. Alle haben ein Interesse daran, auch aus klimapolitischen Gründen, dass dem öffentlichen Verkehr im Bereich der Tourismus- und Freizeitmobilität ein höherer Stellenwert eingeräumt wird. Die Differenz, glaube ich, besteht eher darin, ob für die Koordination ein Mandat geschaffen werden muss oder nicht.

Sie haben gesagt, es bräuchte kein neues Gremium. Vous avez parlé d'un projet. Mais qu'est-ce qu'un projet exactement? Il y a aussi la question de savoir s'il s'agit d'un projet pour toute la Suisse. Je pense que, spécifiquement pour le tourisme, la situation n'est pas la même dans le canton du Valais que, peut-être, dans celui des Grisons. Est-ce qu'il y a différents projets, différents groupes de coordination? La question est de savoir ce qu'on veut exactement, parce qu'il existe déjà différents instruments et il y a des mandats qui sont en cours. Ich glaube, es besteht ein bisschen eine Unsicherheit oder eine Unklarheit darüber, was man hier genau erwartet. Für den Bundesrat ist klar: Wenn man den öffentlichen Verkehr im touristischen Reiseverkehr stärken will, dann müssen die verschiedenen Gruppierungen zusammenarbeiten, dann muss vom Hotel bis zum Verkehr, den verschiedenen Verkehren, auch gut zusammengearbeitet werden. Daher werden wir, wenn Sie die Motion



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2022 • Sechste Sitzung • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229  
Conseil des Etats • Session d'hiver 2022 • Sixième séance • 06.12.22 • 08h15 • 22.3229



annehmen, dann wahrscheinlich mit Ihnen, Frau Maret, noch einmal ein Gespräch führen. Qu'attendez-vous exactement? Qu'entendez-vous par le terme de "projet"? J'ai entendu que vous ne vouliez pas de nouvel organe. Je pense que mettre sur pied un nouvel organe de coordination ne serait pas le chemin le plus efficace. Si la motion est acceptée, nous en discuterons avec vous.

### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 22.3229/5501)

Für Annahme der Motion ... 34 Stimmen

Dagegen ... 5 Stimmen

(1 Enthaltung)